

**ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 034/2019****OBJET : Finances : Subvention aux Associations Culturelles pour l'année 2019.**

L'an deux mille dix-neuf, le 27 du mois de mars à 19 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2019.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Françoise DAMILANO / Charles BEVACQUA/ Nathalie DIGANI / Sophie ESPOSITO / Delphine BOLLARO/ Taoufik FATFOUTA/ Christine DECORDIER/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Gracienne DODAIN/ Marc LEROY/Catherine DINI / Jérémy GIBELLIN / Jean-Luc CAMBRA .

PROCURATIONS : Eddie DEGIOVANNI à Romain BIANCHI / Véronique PINAI à Alexandra RUSSO.

ABSENT : Mélanie MORINI / Jean-Yves LESSATINI/ Sonia CHAKROUNI / Guy GRANIER/ Régine RODRIGUEZ / Jacky DUBIEZ

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi concernant la décision d'attribution de subventions notamment ses articles L.4221-1 et L ; 4221-5 du CGCT,

Vu l'article L 2313-1 du CGCT relatif aux conditions d'attributions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu le rapport de présentation et en avoir délibéré

Considérant l'intérêt culturel des manifestations proposées,

Considérant l'avis favorable de la Commission de la Culture qui s'est déroulée le 18 mars 2019,

Considérant la nécessité de l'attribution d'une subvention aux associations culturelles,

Considérant que les associations culturelles de moins d'un d'exercice ne peuvent pas percevoir de subvention en numéraire.

Il est décidé au Conseil municipal l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations culturelles citées infra pour un montant de **5 250 €** (cinq mille deux cent cinquante EUROS) selon la répartition présentée ci-dessous

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Il est décidé au Conseil municipal :

- d'ATTRIBUER les subventions aux associations culturelles, qui en ont fait la demande, détaillées ci-dessous :

Association Philatélique	900 €	<i>Et locaux et fluides</i>
Country Vallée	550 €	<i>Locaux et fluides</i>
Le Comité de Jumelage	1 500 €	<i>Locaux et fluides et minibus</i>
La Parpaïola		<i>Locaux et fluides</i>
Wild Cat's Racing		<i>Locaux</i>
Photo club des Paillons	1 600 €	<i>Locaux et fluides</i>
Comité des Fêtes		<i>Locaux et fluides</i>
Les derniers Templiers	700 €	<i>Locaux et fluides</i>
Savoir Faire Partagé		<i>Locaux et fluides</i>
total	5 250 €	

-d'Autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au versement de ces subventions

- d'Ajouter que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont inscrits au Budget primitif de la commune afférent à l'exercice 2019, section de fonctionnement ;

et

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission à Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes.

.....
Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 19
Votants : 21
Absents : 06
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 21

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS, ET ANS CITES CI-DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Robert MARDON
Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 29/03/2019
Affichage le : 01/04/2019